

LES DOCUMENTS POUR LES NULOS



SOMMAIRE

Les textes de référence

Qui est concerné?

Comment est calculée mon IFSE?

L'IFSE pour les corps communs

Comment la demander ?

Revalorisation de l'IFSE 2022

Le CIA (Complément
Indemnitare Annuel)

IFSE + CIA
= RIFSEEP
"CORPS COMMUNS"

CGT-PJJ

263 rue de Paris, Case 500, 93514 MONTREUIL Cedex
Tél: 06.33.33.02.50 Mail: national@cgtpjj.fr
<https://www.cgtpjj.org>

INTRODUCTION

La CGT dénonce depuis longtemps la mise en place de régimes indemnitaires favorisant les fonctions et l'individualisme au détriment des droits acquis collectivement. Nous rappelons aussi que contrairement au traitement indiciaire, **les mesures indemnitaires ne font pas l'objet de cotisations retraite et aucun texte ne garantit leur pérennisation**. Pour cette raison la CGT-PJJ milite pour un plan de reconversion du socle indemnitaire en points indiciaires.

La séparation du grade et de la fonction fonde la logique de carrière car elle garantit le niveau de rémunération quel que soit l'emploi exercé. En liant un complément de rémunération conséquent à la fonction exercée et aux « résultats » de l'agent, le RIFSEEP entaille profondément le principe de carrière et l'assurance de progresser dans la carrière de manière linéaire.

Dans le contexte de restrictions budgétaires que nous connaissons, le RIFSEEP accroît les inégalités entre les agents et favorise la recherche de la performance individuelle et non plus l'intérêt collectif.

Enfin, dans ce document vous trouverez des explications utiles sur le mécanisme de l'IFSE mais également nos commentaires sur les différentes revalorisations forfaitaires actées au 1^{er} janvier 2022.

LES TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel) dans la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 27 août 2015 listant les primes cumulables avec le RIFSEEP ;
- Arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Circulaire du 30 juin 2021, relative à l'IFSE des corps communs du SG ;
- Une nouvelle circulaire devait paraître très prochainement pour officialiser les nouveaux montants.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le RIFSEEP est applicable à tous les fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant de la fonction publique de l'État. En sont exclus les contractuels. Le RIFSEEP est appliqué aux corps communs depuis le 1er janvier 2016 et à certains corps spécifiques de la PJJ depuis juillet 2017. Aujourd'hui, l'ensemble des corps de la DPJJ est concerné par le RIFSEEP. Cependant et selon les corps, la réévaluation de l'IFSE ne se fait pas au même rythme avec pour conséquence un décrochage indemnitaire de certains corps.

- Les Administrateurs Civils.
- Les Attachés.
- Les Conseillers Techniques du Service Social.
- Les Assistants des Services Sociaux.
- Les Psychologues.
- Les Infirmiers.
- Les Secrétaires Administratifs.
- Les Adjoints administratifs et Techniques.

INFORMATIONS CLEES

- L'augmentation forfaitaire de l'IFSE est dorénavant appliquée pour toute mobilité et promotion de grade.
- En l'absence de mobilité durant 4 années, une clause de réexamen quadriennal de votre IFSE est prévue.
- Réhaussement des socles IFSE des corps communs à compter du 1er janvier 2022. Les premiers versements devraient s'opérer au printemps 2022 avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.
- Revalorisation forfaitaire de l'IFSE pour les Attachés / SA / AT / AA à compter du 1er janvier 2022.
- Intégration du corps des psychologues dans la prochaine circulaire IFSE des corps communs.

Le RIFSEEP se compose de deux primes cumulatives (IFSE et CIA)

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (**IFSE**), indemnité principale du dispositif, versée mensuellement, qui permet la valorisation de l'exercice des fonctions. Cette prime est exclusive, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Il existe 3 manières pour faire évoluer votre IFSE:

- **Forfait mobilité** : Votre IFSE augmente quand vous mutez et que vous changez de groupe de fonctions. Cependant votre IFSE diminue quand vous mutez sur des groupes de fonctions inférieurs.
 - **Forfait promotion de grade** : Votre IFSE augmente quand vous obtenez un avancement de grade. Ce forfait est mensualisé et ajouté à votre ligne IFSE de votre bulletin de paie.
 - **Revalorisation forfaitaire** : A l'initiative de l'administration, elle décide d'octroyer une augmentation à ses agents.
- Le complément indemnitaire annuel (**CIA**), vise à valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Son versement interviendra une fois par an. Elle devrait intervenir en septembre /octobre 2022.

IFSE : Indemnités de Fonctions

Primes intégrées à l'IFSE en Administration Centrale

- Prime de rendement d'administration centrale
- Indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires d'administration centrale
- Prime de fonctions et de résultats (PFR)
- Indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

Primes intégrées à l'IFSE dans les services déconcentrés (DIR/DT/Services et Unités)

- Indemnité de fonctions et d'objectifs (IFO)
- Indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- Prime de fonction et de résultat (PFR)
- Indemnité de chaussures et de petit équipement (ICPE)
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)
- Indemnité d'hébergement éducatif (IHE)
- Indemnité de risques et de sujétions spéciales (IRSS)
- Indemnité spéciale (IS)
- Indemnité de responsabilité (régisseurs d'avances et de recettes)

Primes cumulables à l'IFSE

- Prime d'encadrement éducatif de nuit ;
- Astreintes ;
- L'indemnité liée au tutorat des stagiaires;
- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées ;
- Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés ;
- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires ;
- Indemnité spécifique de séjours d'activités sportives et de loisirs ;
- Les dispositifs attribués au titre de la mobilité (allocation d'aide à la mobilité du conjoint, indemnité d'accompagnement à la mobilité, complément indemnitaire d'accompagnement, indemnité de changement de résidence, indemnité de départ volontaire, prime spéciale d'installation, prime de restructuration de service) ;
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (ex : indemnité compensatrice ou différentielle, garantie individuelle de pouvoir d'achat) ;
- Les dispositifs liés à l'affectation géographique (indemnité de difficultés administratives ; indemnité de sujétions géographiques) ;
- Rémunération des actions de formation et de recrutement.

La nouvelle bonification Indiciaire (NBI). Ce n'est ni une prime ni une indemnité mais un supplément d'indice de traitement, elle n'est pas intégrée à l'IFSE et continuera d'être versée aux agents qui remplissent les conditions d'attribution.

Comment est calculé mon socle IFSE ?

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps seront réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- 1er critère : fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- 2e critère : technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- 3e critère : sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Les montants présentés dans le documents sont annuels mais versés mensuellement. Il vous suffit de les diviser.

IFSE POUR LES ADMINISTRATEURS CIVILS

Services déconcentrés, établissements et services assimilés			
Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministérielles	Socle indemnitaire brut annuel Au 1 ^{er} janvier 2022	Plafond annuel
Groupe 1	Adjoint au sous-directeur ou au chef de service. Délégué Interrégional du SG. Chef de département Chargé de mission auprès du directeur. Directeur de cabinet à la DAP.	32 000	49 980,00 €
Groupe 2	Chef de bureau Secrétaire général au sein d'un service déconcentré Chargé de mission auprès du sous-directeur ou d'un chef de service Adjoint à une fonction du groupe 1	30 000	46 920,00 €
Groupe 3	Chargé de mission auprès d'un chef de bureau ou dpt. Auditeur ou chargé de mission à l'IGJ Conseiller au service centrale de prévention de la corruption. Rédacteur ou chargé d'étude Chargé de mission au Conseil d'Etat Adjoint à une fonction du groupe 2	28 000	42 330,00 €

Aucune revalorisation forfaitaire pour les administrateurs civils et leurs socles indemnitaires restent inchangés pour cette année 2022. Nous avons cependant tenu à les mentionner pour que ces montants soient connus de tous dans un souci de transparence.

Montants forfaitaires applicables

CHANGEMENT DE GRADE	
Vers Administrateur civil général	3000€
Vers administrateur civil Hors Classe	2000€
MOBILITE VERS UN GROUPE SUPERIEUR	
Vers un groupe 1	3000 €
Vers un groupe 2	2500€
MOBILITE AU SEIN D'UN MEME GROUPE DE FONCTIONS	
GROUPE 1	2000€
Groupe 2	1500€
Groupe 3	0€
MOBILITE VERS UN GROUPE DE FONCTION INFERIEUR	
Vers groupe 2	-2000€
Vers groupe 3	-2000€

IFSE POUR LE CORPS DES ATTACHES AC

CARTOGRAPHIE EN ADMINISTRATION CENTRALE

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type DPJJ	Socle indemnitaire annuel avant 2022	Socle indemnitaire annuel au 1er janvier 2022	Plafond annuel IFSE
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint au sous-directeur • Chef de département • Chef de bureau • Chef de projet (projets transversaux et ministériels) • Chef de mission • Coordonnateur en PFI • Chargé de mission auprès d'un directeur • Chef de cabinet (secrétariat général, directions d'administration centrale, GCLH) • Adjoint au directeur de cabinet à la direction de l'administration pénitentiaire • Chef de département en PFI / délégation interrégionale 	12 000	14 500	40 290
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecteur santé et sécurité au travail • Conseiller mobilité carrière • Chargé de mission auprès d'un chef de service ou d'un sous-directeur ou ayant des fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité élevé • Adjoint à une fonction relevant du groupe 1 	11 000	13 000	35 700
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de section, de pôle ou d'unité • Rédacteur ou chargé d'études qualifié en charge de dossiers complexes nécessitant une technicité particulière • Adjoint à une fonction relevant du groupe 2 	10 500	12 500	27 540
Groupe 4 A	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint au chef de section, de pôle ou d'unité • Rédacteur, chargé d'études ou analyste • Gestionnaire 	10 000	12 000	22 030
Groupe 4 B	<ul style="list-style-type: none"> • Attachés stagiaires 	9 500	11 500	

Grade	Revalorisation forfaitaire brute annuelle hors services	Revalorisation forfaitaire brute annuelle services DAP déconcentrés
Attaché d'administration de l'Etat	2 800 €	1 400 €
Attaché principal	2 500 €	1 250 €
Attaché hors classe	1 000 €	500 €

- Le ministère a fait le choix d'axer les revalorisations sur les grades d'attaché d'administration de l'Etat et d'attaché principal d'administration de l'Etat. Selon l'administration l'écart avec les montants indemnitaires interministériels était particulièrement marqué pour ces deux grades.
- Une revalorisation forfaitaire fixée par grade est prévue pour chaque agent. Pour les agents exerçant en services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, et pour tenir compte de la perception de la prime de sujétions spéciales (PSS), le montant de la revalorisation forfaitaire de l'IFSE est divisé par 2. La CGT s'oppose à cette disposition et milite pour que la PSS soit cumulable avec l'IFSE.
- L'ensemble des socles est réhaussé de 2000€ par groupe, sauf le premier groupe qui bénéficie d'une augmentation de 2500€.

IFSE POUR LE CORPS DES ATTACHES SD

CARTOGRAPHIE EN SERVICES DECONCENTRES

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type DPJJ	Socle indemnitaire annuel avant 2022	Socle indemnitaire annuel au 1er janvier 2022	Plafond annuel IFSE
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • DSJ : secrétaire général adjoint de l'ENM • DAP : secrétaire général en DISP ; secrétaire général de l'ENAP • PJJ : directeur des ressources humaines et directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier en DIRPJJ Île-de-France et Grand-Nord (DIRPJJ de plus de 1 000 agents) 	10 500€	13 000€	36 210€
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • DSJ : chef de service administratif, financier, des ressources humaines ou informatique de l'ENM ; chef de service pédagogique de l'ENM • DAP : chef de département en DISP ; directeur de la formation initiale et continue à l'ENAP ; chef de greffe à Fleury-Merogis, Fresnes, Marseille, Paris La Santé et Lille-Sequedin ; responsable des services administratifs et financiers, des ressources humaines ou de la gestion déléguée dans les établissements d'une capacité de 760 places et plus ; adjoint au directeur du service de l'emploi pénitentiaire • DPJJ : directeur des ressources humaines et directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier en DIRPJJ (autres que ceux listés en groupe 1) ; SG de l'ENPJJ • Toutes directions : adjoint à une fonction relevant du groupe 1, chargé de mission ayant des fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité élevé 	9 500€	11 500€	32 130€
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • DSJ : chef de service de l'ENM (autre que ceux listés en groupe 2) ; responsable de gestion en SAR et à l'ENG ; chargé de mission ou chef de cabinet dans une cour d'appel ou un tribunal de grande instance • DAP : chef d'unité et chef du service de l'audit interne en DISP ; responsable du service administratif, des ressources humaines et du contrôle de gestion en SPIP ; chef de département, chef d'unité et adjoint au directeur de la formation continue à l'ENAP ; chef de greffe (autres que ceux listés en groupe 2), responsable des services administratifs et financiers, des ressources humaines ou de la gestion déléguée dans les établissements de moins de 760 places ; responsables de service au service de l'emploi pénitentiaire • DPJJ : chef d'unité, chef de section, responsable de pôle, responsable de la gestion administrative et financière, responsable de la gestion des parcours et des compétences, responsable des affaires financières, responsable immobilier en DIRPJJ, responsable de l'appui au pilotage territorial en DTPJJ ; responsable de département à l'ENP • Toutes directions : adjoint à une fonction relevant du groupe 2 ; rédacteur ou chargé d'études qualifié en charge de dossiers complexes nécessitant une technicité particulière 	9 000€	11 000€	25 500€
Groupe 4 A	Autres fonctions, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Contrôleur de gestion • Rédacteur, chargé d'études, gestionnaire • Statisticien • Documentaliste, archiviste • Formateur 	8 500€	10 500€	20 400€
Groupe 4 B	<ul style="list-style-type: none"> • Attachés stagiaires 	8 000€	10 000€	

Montants forfaitaires applicables aux Attachés

	Administration centrale	Services déconcentrés	Administration centrale vers services déconcentrés	Services déconcentrés vers administration centrale
<u>Changement de grade</u>				
Vers Attaché Hors Classe	3000€			
Vers Attaché principal	3000€			
<u>Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur</u>				
Vers groupe 1	2 500 €	2 000 €	2 000 €	2500 €
Vers groupe 2	2 000 €	1 700 €	1700 €	2000 €
Vers groupe 3	1 000 €	850 €	850 €	1000 €
<u>Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions</u>				
Groupe 1	1 500 €	1 250 €	- 1500 €	1 500 €
Groupe 2	1 250 €	1 050 €	- 1500 €	1 250 €
Groupe 3	900 €	750 €	- 1500 €	900 €
Groupe 4	600 €	500 €	- 1 500 €	600 €
<u>Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur</u>				
Vers groupe 2	- 1 000 €	- 1 000 €	- 2500 €	500 €
Vers groupe 3	- 500 €	- 500 €	- 2000 €	1 000 €
Vers groupe 4	- 500 €	- 500 €	- 2000 €	1 000 €

IFSE POUR LE CORPS DES CONSEILLERS TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL - CTSS

Administration centrale			
Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Socle indemnitaire annuel	plafond annuel
Groupe 1	- Conseiller national en travail social - Adjoint chef de DHRAS coordonnateur régional en travail social	10 500€	30 000,00 €
Groupe 2	- Autres fonctions	10 000€	27 000,00 €

Services déconcentrés

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Socle indemnitaire annuel	Socle indemnitaire spécifique au 93.	Plafond annuel
Groupe 1	- DPJJ : responsable d'unité éducative	9 500€	10 500€	25 500€
Groupe 2	Autres fonctions, notamment : • Conseiller technique • Formateur en pôle territorial de formation (DPJJ)	9 000€	10 000€	20 400€

FORFAITS PROMOTION DE GRADE + MOBILITES DES CTSS

	Administration centrale	Service déconcentrés	Administration centrale vers services déconcentrés	Services déconcentrés vers administration centrale
Changement de grade				
Vers conseiller technique supérieur de service social	2 000 € / AN			
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur				
Vers groupe 1	1 000 €	850 €	850 €	1 000 €
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe 1	1 000 €	850 €	- 1 000 €	1 000 €
Groupe 2	600 €	500 €	- 1 000 €	600 €
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur				
Vers groupe 2	- 500 €	- 500 €	- 1 500 €	500 €

IFSE POUR LES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL - ASS

Administration centrale

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Socle indemnitaire annuel	plafond annuel
Groupe 1	- Fonctions en cours de définition	8 600€	20 485€
Groupe 2	- Assistant de service social exerçant au sein d'une plate-forme interrégionale / délégation interrégionale	8 100€	17 085€

Services déconcentrés

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Socle indemnitaire annuel	Socle indemnitaire spécifique au 93	
Groupe 1	- Fonctions en cours de définition	8 200€	8 600€	19 480€
Groupe 2	- DAP : ASS exerçant dans les services et établissement relevant de l'administration pénitentiaire - DPJJ : ASS exerçant en milieu ouvert ou en hébergement	7 700€	8 100€	15 300€

FORFAITS PROMOTION DE GRADE + MOBILITES DES ASS

	Administration Centrale	Services Déconcentrés	Administration Centrale vers Services Déconcentrés	Services Déconcentrés vers Administration Centrale
Changement de grade				
Vers Assistant Principal de Service Social	1300€			
Mobilité au sein d'un même groupe				
Groupe Unique	700€	600€	-400€	700€

IFSE DES PSYCHOLOGUES

Administration centrale

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Ancien socle indemnitaire annuel	Nouveau socle Au 01/01/22	Plafond Annuel sous reserve
Groupe 1	- Fonctions en cours de définition		9 100	22 000€
Groupe 2	- Fonctions en cours de définition		8 600	18 000€

Service déconcentrés

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Ancien socle indemnitaire annuel	Nouveau socle Au 01/01/22	Plafond Annuel sous reserve
Groupe 1	- Fonctions en hébergement : CEF/ CER/UEHC/UEHDR	6 850€	8 700€	22 000€
Groupe 2	- Fonctions en MO / Insertion / Détention/ UEHD/ Autres fonctions.	4 600€	8 200€	18 000€

Promotion de grade

Forfait Mobilité

	Brut annuel	Brut mensuel		
			Mobilité au sein du groupe 1	+600/an
			Mobilité au sein du groupe 2	+400/an
Psychologue à psychologue Hors-classe	600 €	50 €	Mobilité du groupe 1 vers groupe 2	-675/an
			Mobilité groupe 2 vers groupe 1	+1350/an

COMMENTAIRES CGT-PJJ

Le décret n° 2021-1606 du 8 décembre 2021 relatif au statut particulier du corps des psychologues du ministère de la justice a permis au corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse de devenir un corps ministériel relevant désormais du secrétariat général.

Ce corps est donc intégré à la circulaire relative à la gestion de l'IFSE des corps interministériels, corps à statut commun et emplois relevant du ministère de la justice. Au moment de l'écriture de ce document, les nouveaux forfaits "Promotion de Grade et Mobilités" ne sont pas connus, ce sont donc les anciens qui devraient prochainement évoluer. En revanche, les psychologues bénéficient bien d'un réhaussement des socles à compter du 1er janvier 2022.

La CGT a demandé au Secrétariat Général que ce corps bénéficie également d'une revalorisation forfaitaire de l'IFSE à l'instar des Attachés / SA / AA et AT. Notre OS a mis en avant que c'était le seul corps à ne pas avoir bénéficié de revalorisation de l'IFSE depuis l'adhésion au RIFSEEP. Notre demande a été rejetée sans explication.

IFSE DES INFIRMIERS CATEGORIE A ET B

Corps	Groupe IFSE	Fonctions des groupes	Ancien Socle	Nouveau socle
Infirmiers de catégorie A	AC			
	G1	Aucune fonction identifiée pour les services du ministère de la justice	7 000 €	8 100 €
	G2	Autres fonctions	6 500 €	7 600 €
	SD			
	G1	Infirmiers en CEF	6 500 €	7 700 €
	G2	Conseiller technique, autres fonctions	5 800 €	7 200 €
Infirmiers de catégorie B	AC			
	G1	Aucune fonction identifiée pour les services du ministère de la justice	5 700 €	7 100 €
	G2	Autres fonction	5 200 €	6 600 €
	SD			
	G1	Infirmiers en CEF	5 100 €	6 100 €
	G2	Conseiller technique, autres fonctions	4 600 €	5 600 €

Deux décrets publiés au Journal officiel le 26 décembre 2021 transposent **aux infirmiers de l'État** des mesures du Ségur de la santé. Le décret n° 2021-1803 du 23 décembre 2021 aligne la structure de carrière des infirmiers de l'État des catégories A et B sur celle des infirmiers en soins généraux de la fonction publique hospitalière. Suite à l'interpellation de la CGT-PJJ, le Secrétariat Général vient de nous confirmer la mise en œuvre de la nouvelle grille au sein du ministère, **elle sera opérée sur les paies d'avril et de mai, avec effet au 1er janvier 2022.**

FORFAITS PROMOTION DE GRADE + MOBILITES DES INFIRMIERS CAT A

	Administration Centrale	Services Déconcentrés	Administration Centrale vers Services Déconcentrés	Services Déconcentrés vers Administration Centrale
Changement de grade				
Infirmier vers Hors Classe			1700€	
Vers Infirmier de classe supérieure			1300€	
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur				
Vers groupe 1		850€	850€	1000€
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe 1		850€	-500€	
Groupe 2	800€	600€	-700€	800€
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur				
Vers groupe 2	-500€	-700€		0€

FORFAITS PROMOTION DE GRADE + MOBILITES DES INFIRMIERS CAT B

	Administration Centrale	Services Déconcentrés	Administration Centrale vers Services Déconcentrés	Services Déconcentrés vers Administration Centrale
Changement de grade				
Vers Infirmier de classe supérieure			1300€	
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur				
Vers groupe 1	800€	600€	600€	800€
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe 1		600€	-600€	
Groupe 2	700€	500€	-600€	700€
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur				
Vers groupe 2	-500€	-500€		100€

IFSE DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS - SA

Administration centrale

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Ancien socle indemnitaire annuel	Nouveau socle Au 01/01/22	Plafond Annuel sous reserve
Groupe 1	Chef de section, chef d'unité, responsable de pôle Assistant de direction (directions d'administration centrale et cabinets)	7 100 €	8 100 €	19 660€
Groupe 2	Régisseur d'avances et de recettes titulaire Gestionnaire (dont budget, chorus, ressources encadrement Gestionnaire ou rédacteur ayant des fonctions technicité particulière Administrateur informatique Assistant ou conseiller de prévention à titre principal Adjoint à une fonction relevant du groupe 1	6 600 €	7 600 €	17 930€
Groupe 3	Autres fonctions, notamment : Gestionnaire (budget, chorus, ressources encadrement ou rédacteur Technicien informatique Secrétaire Documentaliste	6 100 €	7 100 €	16 480€

Services Déconcentrés

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Ancien socle indemnitaire annuel	Nouveau socle Au 01/01/22	Plafond Annuel sous reserve
Groupe 1	Chef de section, chef d'unité, responsable de pôle Assistant de direction (directions d'administration centrale et cabinets)	6 100 €	7 100 €	17 480€
Groupe 2	Régisseur d'avances et de recettes titulaire Gestionnaire (dont budget, chorus, ressources encadrement Gestionnaire ou rédacteur ayant des fonctions technicité particulière Administrateur informatique Assistant ou conseiller de prévention à titre principal Adjoint à une fonction relevant du groupe 1	5 600 €	6 600 €	16 015€
Groupe 3	Autres fonctions, notamment : Gestionnaire (budget, chorus, ressources encadrement ou rédacteur Technicien informatique Secrétaire Documentaliste	5 100 €	6 100 €	14 650€

Le ministère de la justice prévoit une revalorisation forfaitaire unique de chaque secrétaire administratif d'un montant de 1 500 € bruts annuels soit 125€/mois à ajouter à votre actuelle IFSE. EX: Si vous êtes SA dans un service déconcentré (Groupe 3) et que vous percevez 5100€ soit 425€/mois, vous allez dorénavant percevoir 550€/mois.

Pour les agents exerçant en services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, et pour tenir compte de la perception de la PSS, le montant de la revalorisation forfaitaire s'élève à 750 € bruts annuels. Là aussi, nous ne comprenons pas l'amalgame entre l'IFSE et la PSS. La CGT exige le cumul des deux dispositifs.

Cette revalorisation s'accompagne d'une revalorisation des socles indemnitaires des secrétaires administratifs de 1 000 € bruts annuels, intervenant après la revalorisation forfaitaire.

FORFAITS PROMOTION DE GRADE + MOBILITES DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS

	Administration Centrale	Services Déconcentrés	Administration Centrale vers Services Déconcentrés	Services Déconcentrés vers Administration Centrale
Changement de grade				
Vers SA de classe exceptionnelle.	1300€			
Vers SA de classe supérieure	1000€			
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur				
Vers groupe 1	1000€	850€	850€	1000€
Vers groupe 2	800€	700€	700€	800€
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe 1	600€	500€	-1000€	600€
Groupe 2	500€	400€	-1000€	500€
Groupe 3	400€	300€	-1000€	400€
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur				
Vers groupe 2	-500€	-500€	-1500€	500€
Vers groupe 3	-500€	-500€	-1500€	500€

IFSE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Administration centrale

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Ancien socle indemnitaire annuel	Nouveau socle Au 01/01/22	Plafond Annuel sous reserve
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> •Conducteurs automobiles et chefs de garage •Chef d'équipe ou coordonnateur d'une équipe •Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière •Assistant ou conseiller de prévention à titre principal 	5 600 €	6 100 €	12 150€
Groupe 2	- Autres fonctions	5 100 €	5 600 €	11 880€

Services déconcentrés

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Ancien socle indemnitaire annuel	Nouveau socle Au 01/01/22	Plafond Annuel sous reserve
Groupe 1	<p>Toutes directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Conducteurs automobiles et chefs de garage •Chef d'équipe ou coordonnateur d'une équipe •Assistant ou conseiller de prévention à titre principal •Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière •Correspondant informatique à titre principal •DPJJ : agent technique cuisinier en unité éducative d'hébergement collectif et unité éducative d'hébergement diversifié ; agent technique en centre éducatif fermé 	4 800 €	5 300 €	11 340€
Groupe 2	- Fonctions en cours de définition	4 300 €	4 800 €	10 800€

Les adjoints administratifs et des adjoints techniques (hors DAP) bénéficient d'une revalorisation forfaitaire du montant de leur IFSE de 500 € bruts annuels soit + 46.66€/mois. *EX : Si vous êtes AT cuisine en CEF et que votre IFSE est au niveau du socle soit 4800€/an (400€/mois) vous percevrez dorénavant 446.66€/mois. Pour celles et ceux qui ont une IFSE supérieure au socle vous percevrez également les +500€/an.*

Pour les adjoints administratifs exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, et pour tenir compte de la perception de la PSS, le montant de la revalorisation forfaitaire s'élève à 250 € bruts annuels. Là aussi, cette mesure n'est pas justifiée. Au regard des montants, l'administration aurait dû prendre en compte le faible niveau de rémunération des catégories C.

Cette mesure s'accompagne d'une revalorisation des socles indemnitaires de 500 € bruts annuels, intervenant après la revalorisation forfaitaire.

IFSE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Administration centrale

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Ancien socle indemnitaire annuel	Nouveau socle Au 01/01/22	Plafond Annuel sous reserve
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Régisseur d'avance et de recette titulaire • Assistants de direction (directions et cabinets) • Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière • Chef d'équipe Assistant ou conseiller de prévention à titre principal	5 600 €	6 100 €	12 150€
Groupe 2	Autres fonctions, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Agent d'accueil, y compris en PFI / délégation interrégionale • Gestionnaire Secrétaire	5 100 €	5 600 €	11 880€

Services déconcentrés

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type ministère de la justice	Ancien socle indemnitaire annuel	Nouveau socle Au 01/01/22	Plafond Annuel sous reserve
Groupe 1	Toutes directions Chef d'unité, de section Régisseur d'avances et de recettes titulaire Assistants de direction Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière Correspondant informatique à titre principal Assistant ou conseiller de prévention à titre principal DSJ : adjoint faisant fonction de greffier à titre principal, agent placé DAP : chef de service de l'audit interne à l'ENAP ; responsable administratif local au SEP ; chef de greffe et adjoint à un chef de greffe, régisseur des comptes nominatifs, responsable économat en établissement pénitentiaire PJJ : agent exerçant en hébergement	4 800 €	5 300 €	11 340€
Groupe 2	- Autres fonctions, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Agent d'accueil • Gestionnaire • Secrétaire 	4 300 €	4 800 €	10 800€

IFSE DES AGENTS QUI EXERCENT EN SEINE ST DENIS (93)

Principe de la mesure de la revalorisation de l'IFSE des corps spécifiques de la PJJ exerçant en Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour renforcer l'attractivité de la Seine-Saint-Denis, l'ensemble des agents titulaires des corps spécifiques et du statut d'emploi de la PJJ affectés dans ce département bénéficient d'une augmentation de leur IFSE pendant la durée de leur affectation dans ce département. En cas de départ de la Seine-Saint-Denis, ce montant sera retiré.

Le montant annuel de ce rehaussement est aligné sur celui des agents qui exercent en administration centrale selon leur corps et le groupe de fonctions du poste.

A compter du 1er janvier 2023, c'est l'ensemble des agents titulaires de l'IDF qui percevront cet alignement.

COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL - CIA

C'est le deuxième volet du RIFSEEP. D'une manière générale, les critères qui sont retenus par l'administration :

- **La manière de servir de l'agent**
- **L'investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions**
- **Le sens du service public**
- **La capacité à travailler en équipe**
- **La contribution au collectif de travail**



Depuis l'exercice 2019, cette indemnité est dorénavant élargie à l'ensemble des corps. Nous apprenons que l'enveloppe sera augmentée de manière significative pour l'exercice 2022 selon l'administration centrale. Au regard des années précédentes, nous craignons une fois de plus une gestion opaque et injuste de ce dispositif. En terme de bilan, personne n'est capable de démontrer la valeur ajoutée du CIA. En revanche, la CGT-PJJ peut d'ores et déjà affirmer que ce dispositif génère de l'incompréhension auprès des collègues et parfois de la division. Nous rappelons que la CGT PJJ est opposée au RIFSEEP et par déclinaison au CIA. Pour cette raison, notre syndicat (comme d'autres) continue d'exiger une répartition égalitaire du budget CIA entre les agents. Enfin, nous regrettons que l'administration continue d'ajouter le paramètre financier dans la relation entre le subordonné et la hiérarchie



CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : cgtppj.national@gmail.com – Site internet : www.cgtppj.org –

Facebook : [cgt.pjj.justice](https://www.facebook.com/cgt.pjj.justice)